

Déclaration commune

Lors de leur rencontre officielle à Budapest, le 16 juin 2009, la cheffe du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse Mme Micheline Calmy-Rey et le ministre des affaires étrangères de la République de Hongrie M. Péter Balázs ont annoncé leur intention de renforcer leur coopération dans le domaine des relations étrangères entre leurs deux pays et de créer un cadre de référence à cet effet. Les deux Parties ont également exprimé leur intention de mettre en valeur les liens historiques qui unissent la Hongrie et la Suisse, en particulier dans leur dimension humaine. En conséquence, les deux ministres des affaires étrangères ont donné leur aval à la présente déclaration, qui identifie les sujets d'intérêt mutuel suivants:

Contribution de la Suisse à l'Union européenne élargie

Les Parties réaffirment leur volonté de coopérer, dans le contexte de la contribution suisse à l'Union européenne élargie, telle qu'elle a été définie dans l'accord cadre signé à Berne le 20 décembre 2007. En l'espace de dix ans, la Suisse a consenti à la Hongrie une aide non remboursable d'un montant de CHF 130,738 millions. La coopération bilatérale fonctionne bien depuis de nombreuses années ; elles poursuit sur cette lancée et vise à promouvoir le développement social et économique de la Hongrie.

Coopération trilatérale au développement

Les deux Parties sont disposées à examiner les possibilités de coopérations trilatérales au développement avec des partenaires communs. L'examen portera une attention particulière aux priorités thématiques et géographiques des deux pays, et prendra en compte non seulement le besoin exprimé par l'un et l'autre des partenaires stratégiques par rapport à de tels partenariats trilatéraux, mais aussi la nécessité d'apporter une valeur ajoutée aux programmes bilatéraux existants. L'examen intégrera les critères généraux de mise en oeuvre de l'aide publique au développement qui sont conformes aux principes du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Droits de l'homme

Les deux Parties sont convenues de renforcer leur coopération au sein des organisations internationales (Conseil des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, OSCE) pour œuvrer à la promotion et à la défense des droits de l'homme. À cet égard, les Parties jugent intéressant de développer un point de vue commun en ce qui concerne l'initiative hongroise de créer à Budapest un centre international indépendant pour la prévention des génocides et des atrocités de masse (International Centre for the Prevention of Genocide and Mass Atrocities - ICPG). Par ailleurs, les deux Parties saluent l'initiative qui se propose de réunir une conférence sur le futur fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme. Cette réunion devrait avoir lieu à Interlaken (Suisse) en février 2010, pendant la présidence suisse du Conseil de l'Europe.

Coopération européenne

Les deux Parties réaffirment leur intention de poursuivre un dialogue régulier sur les questions d'intégration européenne et sur les relations entre la Suisse et l'UE. Du fait de la pleine association de la Suisse aux acquis de Schengen, les consultations se concentreront sur des sujets touchant à la justice et aux affaires intérieures.

Coopération multilatérale

Les deux Parties réaffirment leur adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies, aux Objectifs du Millénaire pour le développement et aux principes fondamentaux du droit international. Elles réitèrent leur engagement en faveur du respect et de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. En outre, les deux Parties soutiennent les

efforts déployés pour renforcer la gouvernance internationale de l'environnement dans le contexte du développement durable. Les deux Parties renouvellent leur engagement à encourager leur coopération dans les enceintes internationales telles que les Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ainsi que le Conseil de partenariat euro-atlantique et le Partenariat pour la paix de l'OTAN.

Dialogue sur certains secteurs géographiques

Compte tenu de leur situation géographique au coeur de l'Europe, et des priorités de leur politiques extérieures respectives, les deux Parties se proposent de poursuivre et d'approfondir leur dialogue sur les développements qui ont lieu en Europe orientale et dans les Balkans occidentaux pour aborder des sujets tels que la prévention et le règlement des conflits ainsi que la sécurité énergétique.

Renforcement des relations culturelles

Les deux Parties réaffirment leur attachement aux objectifs de l'UNESCO et aux principes du dialogue culturel, de la protection et de la promotion de la diversité culturelle. Elles se proposent de soutenir le renforcement des liens dans les domaines culturels et artistiques et d'intensifier les contacts directs entre les institutions publiques et privées, les institutions collectives et les artistes.

Développement durable et éducation

Les deux Parties réaffirment leur engagement en faveur de la protection de l'environnement et des principes du développement durable. Dans cet esprit, les deux pays attachent une haute importance à l'éducation au développement durable. Elles ont concrétisé cet engagement, notamment par l'adoption de la Déclaration des ministres présentée à l'issue de la 6ème Conférence ministérielle "Environnement pour l'Europe", qui s'est tenue à Belgrade du 10 au 12 octobre 2007. Par cette déclaration, elles soulignent leur volonté de mettre davantage l'accent sur l'éducation, moteur capable de promouvoir à l'avenir des modes de pensée et d'action favorables à un développement social durable.

Examen et amendements

Les deux Parties veilleront à la mise en oeuvre de cette déclaration et, le cas échéant, elles la réexamineront pour l'amender en conséquence. La procédure sera la même que celle qui a été adoptée pour la présente déclaration.

Les Parties espèrent que la présente déclaration fournira aux acteurs de la société civile l'élan nécessaire pour accroître leurs activités afin de poursuivre le développement de la coopération hongro-suisse aux niveaux non gouvernementaux.

Budapest, le 16 juin 2009